

Plan annuel 2024 de mise en accessibilité numérique

Introduction

L'article 47 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication en ligne d'être accessible.

1-Rappel schéma pluriannuel d'accessibilité 2023/2025

La loi fait obligation d'adopter un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mis en place pour rendre les sites et applications accessibles et plus particulièrement conformes au RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Le Conseil régional des Pays de la Loire lors de sa session de décembre 2022 a adopté son premier schéma régional d'accessibilité numérique pour la période 2023/2025. Ce schéma est disponible à la consultation.

2-Plan annuel 2024

Le schéma pluriannuel doit être décliné en plans annuels d'actions qui détaillent les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année concernée, ainsi que l'état de suivi de ces actions. Un 1^{er} plan annuel a été adopté pour 2023 par la commission permanente du Conseil régional en février 2023.

Le présent document concerne l'année 2024 et est adossé au schéma pluriannuel 2023/2025.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions finalisées sur le deuxième semestre 2023 et mises en œuvre en 2024, leurs dates d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

3-Contact

Ce document est placé sous la responsabilité de la direction générale des services et du référent accessibilité numérique de la collectivité qui peut être contacté à l'adresse mail suivante : accessibilite.numerique@paysdelaloire.fr.

4-Bilan d'étape de la mise en œuvre du schéma régional d'accessibilité numérique et du plan annuel 2023

4-1 Mise en œuvre du schéma d'accessibilité numérique

| <u>Action</u> | <u>Mise en œuvre</u> | <u>Statut</u> |
|--|--|--|
| Déclinaison du schéma en fiches actions et actualisation | Fiches actions élaborées | Terminé et poursuite de l'actualisation des fiches |
| Mise en ligne et publication du schéma et du plan annuel | 1 ^{er} trimestre 2023 | Poursuite de la mise en ligne sur les solutions numériques |
| Désignation d'un référent accessibilité | Désignation d'un agent au sein de la direction de la | Terminé |

| <u>Action</u> | <u>Mise en œuvre</u> | <u>Statut</u> |
|---|---|---|
| | transformation numérique en 2022 | |
| Création d'une adresse mail de contact pour les réclamations | Adresse mail créée : accessibilite.numerique@paysdelaloire.fr | Terminé |
| Evolution et renforcement de la clause accessibilité numérique dans les procédures de marché | Des situations types ont été identifiées et des clauses types ont été travaillées par la direction de la transformation numérique sous la conduite de projet de la direction des finances et de la commande publique. Ces situations types et les clauses afférentes seront proposées lorsqu'une opportunité sera identifiée. L'adaptation de l'écriture de la clause sera étudiée en fonction des éléments techniques, des coûts et des calendriers induits par la direction prescriptrice de l'achat en lien avec la direction de la transformation numérique. | Poursuite |
| Inventaire des outils numériques concernés | Action engagée avec un outil dédié de recensement, sous la supervision de la mission architecte et urbaniste numérique de la direction de la transformation numérique | Poursuite du recensement. Un courrier a été adressé aux fournisseur/prestataire/éditeur de solutions numériques en juillet 2023 pour rappeler la réglementation-mise en place d'un suivi des réponses apportées et des améliorations constatées |
| Mise en accessibilité des vidéos publiées sur la chaîne YouTube de la Région | Sous - titrage systématique pour chaque vidéo publiée | Poursuite du sous -titrage. La traduction en langue des signes françaises n'est pas systématique. |
| Mise en accessibilité du magazine Région des Pays de la Loire | Retranscription audio disponible sur le site paysdelaloire.fr | Poursuite de la transcription |
| Nouveau marché vidéo intégrant une prestation de traduction par un interprète en langage des signes | La langue des signes française sera disponible sur certaines vidéos, notamment, sur les sujets en lien avec la politique Handicap. | A finaliser |

4-2 Audits, mise en conformité, élévation de l'accessibilité numérique

L'année 2023 est marquée par l'accroissement du nombre d'audits d'accessibilité lancés sur des logiciels utilisés par les agents régionaux ou sur des solutions numériques à destination des ligériens ou des entreprises, associations et partenaires. Ces audits sont externalisés et confiés à un prestataire issu du catalogue UGAP faisant appel à une entreprise adaptée, spécialisée dans les audits d'accessibilité. Ces audits complètent les tests réalisés en cours de déploiement sur de nouveaux outils de communication ou sur de nouveaux logiciels.

| <u>Action</u> | <u>Sites ou applications concernées</u> | <u>Calendrier envisagé</u> | <u>Statut</u> |
|---|--|-----------------------------------|---|
| Renforcement de l'accessibilité numérique de l'annuaire des agents de la Région | Outil développé par un fournisseur | 2023 | Terminé. Solution déclarée 100% accessible |
| Renforcement de l'accessibilité numérique de l'outil utilisé par les agents pour la commande des impressions | Outil développé par un fournisseur | 2023 | Démarche en cours |
| Renforcement de l'accessibilité numérique de l'outil permettant aux opérateurs de déposer une demande de fonds européens en matière d'eau | Outil développé par un fournisseur | 2023 | Démarche en cours |
| Renforcement de l'accessibilité numérique d'un site internet | Site data.paysdelaloire.fr en lien avec le Département de Loire Atlantique et Nantes Métropole | 2023 | Démarche en cours |
| Réalisation de l'audit du site institutionnel et publication de l'attestation de conformité | Paysdelaloire.fr | Juillet 2020 | Réalisé et renouvellement de l'audit lancé au 2 nd semestre 2023 |
| Réalisation de l'audit du site intranet et publication de l'attestation de conformité | Patio.paysdelaloire.net | Février 2022 | Réalisé et renouvellement de l'audit lancé au 2 nd semestre 2023 |
| Réalisation de l'audit du site Life Revers'eau et publication de l'attestation de conformité | lifereverseau-paysdelaloire.fr | 2021 | Réalisé |

| <u>Action</u> | <u>Sites ou applications concernées</u> | <u>Calendrier envisagé</u> | <u>Statut</u> |
|--|--|-----------------------------------|---|
| Réalisation de l'audit du site Aléop 2023 et publication de l'attestation de conformité | aleop.paysdelaloire.fr | Fin 2022 et 2023 | Audit réalisé avec un taux de conformité de 79.8% |
| Réalisation de l'audit du site Patrimoine et publication de l'attestation de conformité | patrimoine.paysdelaloire.fr | Fin 2022 et 2023 | Audit réalisé avec un taux de conformité de 80.7% |
| Réalisation de l'audit du site Pays de la Loire Tour et publication de l'attestation de conformité | Pays de la Loire Tour | 2023 | Audit réalisé avec un taux de conformité de 75.5% |
| Réalisation de l'audit du site Big Bang Emploi et publication de l'attestation de conformité | Big Bang Emploi | 2023 | Audit réalisé avec un taux de conformité de 71.7% |

4-3 Action de formation, de sensibilisation et de documentation

| <u>Action</u> | <u>Agents concernés</u> | <u>Mise en œuvre</u> | <u>Statut</u> |
|---|--|--|--|
| Mise en œuvre d'une action de sensibilisation pour les nouveaux arrivants | Les agents nouvellement en poste à la Région | <ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'une fiche récapitulative sur le sujet dans le kit d'intégration remis aux agents la 1ère semaine de leur arrivée. - A l'occasion de la formation « Prise en mains des outils interne » une information sur l'accessibilité numérique sera intégrée. - Dans le cadre de la journée d'accueil des pratiques régionales (deux fois par an) pour les nouveaux agents : une première sensibilisation sera faite par le référent | <p>Contenu de l'information à structurer en 2023 et 2024</p> <p>La référente accessibilité numérique de la collectivité intervient lors de ces journées pour rappeler les enjeux (2 journées en 2023).</p> |

| Action | Agents concernés | Mise en œuvre | Statut |
|---|---|--|--|
| | | accessibilité numérique | |
| Mise à jour des ressources intranet sur l'accessibilité numérique | L'ensemble des agents régionaux | Mise à jour des pages | Réalisé -avec actualisation au fur et à mesure de l'actualité |
| Définition d'un plan de formation pour les agents | Sont plus particulièrement concernés : 320 agents | | Réalisé- moyens financiers mobilisés et inscription de la formation à l'accessibilité numérique dans le plan pluriannuel de formation du personnel- définition d'un calendrier de formation sur la période de juin à décembre 2023 avec recherche de prestataires experts. |
| | | Sensibilisation à l'accessibilité numérique des agents du siège et des maisons régionales | Journée du 6 juin 2023 avec 3 séquences de sensibilisation de 1h30 à destination des agents du siège et des maisons de la Région : 168 participants |
| | Communauté métier des assistants | Formation à l'accessibilité des documents numériques | Formation d'une journée mise en œuvre en automne 2023 |
| | Contributeurs et éditeurs de contenus sur l'intranet des agents (PATIO) et sur le site internet de la Région | Formation aux bonnes pratiques pour l'accessibilité numérique | Formation d'une journée mise en œuvre en automne 2023 |
| | Direction de la communication (service digital), direction des ressources humaines (système d'information de ressources | -Formation sur la prise en compte de l'accessibilité numérique en phase projet, - formation sur la conception des sites accessibles | Formation d'une journée mise en œuvre en juin 2023 Formation d'une journée mise en œuvre en septembre 2023 |

| <u>Action</u> | <u>Agents concernés</u> | <u>Mise en œuvre</u> | <u>Statut</u> |
|---------------|--|----------------------|---------------|
| | humaines : SIRH), autres directions | | |

5-Plan annuel 2024

5-1 suivi du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

| <u>Action</u> | <u>Sites ou applications concernées</u> | <u>Calendrier envisagé</u> | <u>Statut</u> |
|--|---|------------------------------------|---|
| Sollicitation des utilisateurs du numérique régional pour tester l'accessibilité numérique et prise en compte des retours utilisateurs | A terme : ensemble des sites, logiciels en cours de renouvellement ou à l'occasion du déploiement d'une nouvelle solution numérique | Année 2024 pour lancer la démarche | -A accélérer, -la rénovation du site ALEOP en 2025 permettra d'expérimenter des ateliers de concertation avec les représentants des personnes handicapées dans la continuité d'un 1 ^{er} panel d'usagers expérimenté durant le 1 ^{er} audit du site ALEOP en 2022 en lien avec un institut spécialisé. |

5-2 Audits, mise en conformité, élévation de l'accessibilité numérique

| <u>Action</u> | <u>Sites ou applications concernées</u> | <u>Calendrier envisagé</u> | <u>Statut</u> |
|--|---|-------------------------------|---------------|
| Renouvellement des audits d'accessibilité numérique et prise en compte du score | -site internet institutionnel, -site intranet « patio » | 1 ^{er} semestre 2024 | |
| 1 ^{er} audit d'accessibilité numérique sur les outils utilisés par les agents et prise en compte du score | -gestion des temps de travail, et logiciels RH -gestion des courriers -gestion des incidents techniques | 1 ^{er} semestre 2024 | |
| 1 ^{er} audit d'accessibilité numérique sur les outils numériques utilisés par les ligériens et prise en compte du score | -site « nos emplois – Pays de la Loire », -portail de recrutement, -portail des aides, | 1 ^{er} semestre 2024 | |
| 1 ^{er} audit d'accessibilité numérique sur les outils destinés aux entreprises, aux associations, aux partenaires et prise en compte du score | -portail des aides, -portail des marchés publics | 1 ^{er} semestre 2024 | |
| Renouvellement de la campagne d'audits en 2024 sur une dizaine | Outils numériques à forte audience ou destinés aux | 2 nd semestre 2024 | |

| <u>Action</u> | <u>Sites ou applications concernées</u> | <u>Calendrier envisagé</u> | <u>Statut</u> |
|--|--|-----------------------------------|----------------------|
| de solutions numérique à partir du bilan de la campagne 2023 | personnes handicapées ou permettant des questionnaires, des consultations Audits intégrés à la démarche pour renforcer la qualité du service public et pour l'amélioration de la relation à l'utilisateur | | |
| Accroître l'intégration de l'accessibilité numérique dans la méthodologie des projets des systèmes d'information, et meilleure prise en compte de l'accessibilité numérique dans les relations avec les fournisseurs | Courrier de relance aux éditeurs/fournisseurs/Prestataires | Année 2024 | |

5-3 Action de formation, de sensibilisation et de documentation

| <u>Action</u> | <u>Agents concernés</u> | <u>Mise en œuvre</u> | <u>Statut</u> |
|---|---|---|--|
| Sensibilisation | Nouveaux agents | Dans le cadre des journées d'intégration | A poursuivre |
| Prise en compte des besoins de formation sur l'accessibilité numérique | Agents ayant des fonctions nécessitant la maîtrise de la réglementation sur l'accessibilité numérique | De manière continue à partir des besoins individuels des agents dans l'offre externe de formation | En fonction de l'offre de formation externe |
| Actualisation des ressources intranet sur l'accessibilité numérique et prise en compte des bonnes pratiques d'accessibilité dans les phases de design et de développement | Tous les agents | De manière continue | A poursuivre |
| Mise à disposition d'outils d'auto-tests sur le centre de logiciels pour certains métiers | Agents affectés sur des projets numériques | Ces outils doivent être en conformité avec la sécurité numérique. | A poursuivre |
| Organisation d'ateliers d'accessibilité visuelle dans le cadre des RDV directions | Agents des directions du siège ou des maisons de la Région | Suivant les disponibilités des directions | A poursuivre dans le prolongement des ateliers organisés en 2022 |

**Plan annuel 2024 d'accessibilité numérique
adopté par la commission permanente du
Conseil régional des Pays de la Loire lors de
la séance du 9 février 2024**